

Prolongation de contrats des AVS-AED :

Modèle de lettre au Directeur académique

Nom :

Prénom :

AVS (i, m, co)

Etablissement de rattachement

et/ou adresse personnelle (pour les AVS arrivés au terme de leur contrat avant la rentrée scolaire).

Objet : bénéfice des dispositions concernant le maintien en fonction des assistants d'éducation – auxiliaires de vie scolaire parvenus au terme de leur engagement.

Monsieur / Madame le/la Directeur / -trice académique,

Auxiliaire de vie scolaire recruté le ... (date), je parviendrai / suis parvenu au terme des possibilités de renouvellement de mon contrat le ... (date).

Le Premier Ministre a annoncé sa volonté de professionnaliser les AVS. Les premiers contrats de type CDI doivent être signés à la rentrée 2014. Dans le cadre des mesures transitoires décrites dans la circulaire du 27 août 2013, je souhaite pouvoir être employé, à titre transitoire, en CDD à compter du...¹ et pour (préciser éventuellement la quotité de temps)² .

Je me tiens à la disposition de vos services pour les formalités nécessaires à l'établissement de ce nouveau contrat.

Je vous prie d'agréer, monsieur / madame le /la Directeur/trice académique, l'expression de mes salutations respectueuses.

¹

Lorsque le contrat est arrivé à terme entre le 1er janvier et le 30 août 2013, le CDD prend effet au 1er septembre 2013. Lorsque le contrat arrive à terme à partir du 31 août 2013, le CDD prend effet le lendemain de la fin de l'engagement d'AED.

²

La quotité de travail du CDD est au moins égale à celle du contrat AED